



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le **17 AVR. 2025**

ID : 057-245700695-20250409-C20250408_22_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le huit avril à dix-neuf heures, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Etaients présents :

Monsieur Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET,

MM. Denis NOUSSE, Philippe GAILLOT, Mme Maryse GROSSE, MM. Michel SCHMITT, Hervé GROULT, Mme Mauricette NENNIG, MM. Bernard DORCHY, Hassan FADI, Yves LICHT, Mme Alieth FEUVRIER, MM. Bertrand MATHIEU, Thierry MICHEL, Alain REDINGE, Mme Marie-Josée THILL, MM. Régis HEIL, Hervé PATAT, Mme Marie-Odile KRIEGER, M. Christopher PAQUET, Mme Patricia VEIDIG, MM. Yannick OLIGER, Joseph GHAMO, Joseph BAUER, Olivier KORMANN, MMES Christelle MAZZOLINI, Brigitte DA COSTA, Valérie CARDET, M. Serge RECH, MMES Karine BERNARD, Christine KOHLER

<u>Absents avec procuration :</u>	Marie-Marthe DUTTA GUPTA	à	Michel HERGAT
	Eric GONAND	à	Thierry MICHEL
	Christine ACKER	à	Bernard DORCHY
	Céline CONTRERAS	à	Hervé PATAT
	Nadine GALLINA	à	Régis HEIL
	Emmanuelle DUBOURDIEU	à	Christopher PAQUET
	Déborah LANGMAR	à	Denis BAUR
	Joël IMMER	à	Benoit STEINMETZ

Absents excusés : Bertrand ALESCH, Marie-Pierre LAGARDE, Jerry PARPETTE, Evelyne DEROCHE,

Date de la convocation : 2 avril 2025

Nombre de membres en exercice : 51
Nombre de membres présents : 39
Nombre de votants : 46

Secrétaire de séance : Christopher PAQUET



22. Objet : Attribution de fonds de concours au titre de l'effacement des réseaux aériens sur Voirie d'Intérêt Communal – Commune de Boust

Vu l'article L. 5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le versement de fonds de concours entre une communauté de communes et ses communes membres,

Vu la délibération n° 16 du Conseil communautaire en date du 7 novembre 2023 portant adoption du règlement d'intervention en faveur de l'effacement des réseaux aériens sur Voirie d'Intérêt Communal,

Considérant que le dossier de demande de fonds de concours au titre de l'effacement des réseaux aériens sur Voirie d'Intérêt Communal a été déposé, le 16 décembre 2024 par la Commune de Boust,

Considérant que les travaux prévus consistent à l'effacement des réseaux aériens sur Voirie d'Intérêt Communal ainsi qu'à la réalisation de frais annexe tel que la publication presse, la géo détection, le diagnostic amiante, la coordination SPS...

A ce jour, le montant disponible sur l'enveloppe de l'année 2025 est de 225 988,47 €. L'enveloppe 2026 n'a pas été consommée : le montant disponible est de 270 000 €.

Considérant que le dossier est complet et répond aux conditions d'éligibilité du règlement d'attribution :

Commune	Objet	Convention de MOD signée	Année sollicitée	Montant total du projet MOD EHT	Montant subventions obtenues ou estimées EHT	Plafond montant subventionnable EHT	% demandé/ montant subventionnable EHT	Montant du FC à verser par la COCCE EHT	Autofinancement communal EHT	Vérification : Participation communale minimale de 20% du projet d'investissement
Boust	Enlèvement des réseaux aériens - Boust - Basse-Parthe - Rue du Moulinet Jardins	Oui	2025	275 000,00 €	0 €	Enveloppe 2025 : 150 000,00 €	Enveloppe 2025 : 40% de 150 000,00 €	Enveloppe 2025 : 60 000,00 €	165 000,00 €	55 000,00 €
			2026			Enveloppe 2026 : 125 000,00 €	Enveloppe 2026 : 40% de 125 000,00 €	Enveloppe 2026 : 50 000,00 €		
								Montant total : 110 000,00 €		

Considérant cet exposé,

Après avis favorables de la Commission « Suivi des Travaux » en date du 20 février 2025 et du Bureau communautaire en date du 8 avril 2025,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- de valider l'attribution du fond de concours au titre de l'effacement des réseaux aériens sur Voirie d'Intérêt Communale pour la Commune de Boust,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la notification relative à ce fond de concours et accomplir toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité ces propositions. Le Maire de Boust ne prend pas part au vote.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 057-245700695-20250409-C20250408_22_SI-DE

Vote : Pour : 46
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 9 avril 2025

Le Président,
Michel PAQUET



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'M. Paquet', written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'Communauté de Communes de CATTENOM et ENVIRONS' around the perimeter, with a small star at the bottom. The words 'Président' and 'Michel PAQUET' are also visible within the stamp's design.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 057-245700695-20250409-C20250408_22_SI-DE